

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Canton de Plancoët
Commune de BOURSEUL

1/2

ARRETE TEMPORAIRE
DANS L'AGGLOMÉRATION

Le Maire de la commune de Bourseul,

-Vu le Code de la route et notamment l'article R225,

- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

- Vu l'article 25 (5^{ème} alinéa) de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,

- Vu le code des communes, et notamment les articles L 131-3 et L 131-4,

- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} partie)-
« Signalisation temporaire », approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,

Considérant que, par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation dans la rue chateaubriand, pendant le retrait de la cabine téléphonique, effectué par l'entreprise ERITEL ANETZ de Aneth (Loire atlantique), entre le 3 et le 17 avril 2018,

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera alternée sur la RD 792, dans la rue Chateaubriand, juste avant la place de la liberté, pendant la durée des travaux (environ 3h), entre le 3 et le 17 avril 2018 inclus.

Article 2 :

Des panneaux et matériels de signalisation de type réglementaire matérialiseront les mesures prises par l'article susvisé et seront mis en place par la commune.

Article 3 :

Nonobstant les dates fixées à l'article 1, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.

Article 4 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :

- Affichage en Mairie de Bourseul,
- Affichage aux extrémités des sections réglementées,
- Apposition des panneaux et matériels de signalisation de type réglementaire

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- + Monsieur Le Subdivisionnaire de l'Équipement de Plancoët
- + Monsieur l'Adjudant-Chef du Groupement de Gendarmerie de Plancoët

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait à Bourseul,
Le 23 mars 2018.

Le Maire,
Philippe DAULY.

